



Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2007

Soixante et unième session
Point 117 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 26 mars 2007

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/61/592/Add.3)]

61/258. Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 60/247 A et 60/248 du 23 décembre 2005, 60/255 du 8 mai 2006, 60/281 du 30 juin 2006 et 61/252 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité¹, ainsi que les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général¹ ;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², sous réserve des dispositions de la présente résolution ;
3. *Décide* d'approuver la création des postes suivants à la Mission des Nations Unies au Népal :
 - a) Un poste de chef d'équipe de surveillance et de communication (P-3) et un poste de spécialiste auxiliaire des affaires civiles (P-2) dans chacune des cinq composantes régionales du Bureau des affaires civiles ;
 - b) Un poste de coordonnateur hors classe (P-5) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général ;
 - c) Un poste de spécialiste des questions d'égalité des sexes (P-3) à la Section de l'égalité des sexes ;
 - d) Un poste de spécialiste de la protection de l'enfance (P-3) à la Section de la protection de l'enfance ;

¹ A/61/525/Add.6 et 7.

² A/61/640/Add.1 et 2.

4. *Décide également* d'approuver la création des postes suivants au Bureau intégré des Nations Unies au Burundi :

a) Un poste de spécialiste des pratiques optimales (P-4) au Bureau du Représentant exécutif du Secrétaire général ;

b) Un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) au Bureau des affaires politiques ;

5. *Prie* le Secrétaire général, dans l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Népal, de veiller à ce que le personnel soit recruté en temps voulu et les ressources mises à sa disposition pour financer les dépenses opérationnelles soient utilisées de manière efficace et économique, notamment en ce qui concerne les installations et l'infrastructure, le transport aérien et les transmissions, de renforcer la coordination entre les entités du système des Nations Unies actives dans la zone de la Mission et de lui rendre compte sur la question dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 ;

6. *Approuve* pour l'année 2007 des budgets d'un montant total de 122 064 900 dollars des États-Unis pour le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (33 080 400 dollars), le représentant de l'Organisation des Nations Unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle (162 500 dollars) et la Mission des Nations Unies au Népal (88 822 000 dollars) ;

7. *Prend note* du montant estimatif du solde inutilisé du budget du représentant de l'Organisation des Nations Unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle, qui s'élève à 156 800 dollars ;

8. *Décide* d'ouvrir, compte tenu du solde inutilisé de 156 800 dollars et conformément à ce qui est prévu au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, un crédit d'un montant de 121 902 400 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 ;

9. *Décide également* d'ouvrir un crédit de 5 872 200 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel) dudit budget-programme, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

*90^e séance plénière
26 mars 2007*